



## MAIRIE de BELLOT

☎ Mairie : 01.64.04.81.98  
☎ Secrétariat : 01.64.04.44.33  
☎ : 01.64.04.80.63  
✉ : [mairiebellot@orange.fr](mailto:mairiebellot@orange.fr)

N  
S/

### **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2019**

Le Conseil Municipal de Bellot dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. François HOUSSEAU, Maire.

**Date de convocation** : 20 mars 2019

#### **Présents :**

M. François HOUSSEAU, Maire  
Mme Sandrine LETOLLE – M. Roger DARDART, Adjoint  
Mme Muguette AUBISSE – M. Gérard COLOMBO – M. Alexis DEPREZ – M. Frédéric DUGUET  
– Mme Gabrielle MAILLARD – M. Laurent MIGNARD – Mme Joëlle LEGENDRE MORISSE.

#### **Absents excusés + pouvoirs :**

Mme Christine MOREAUX ayant donné pouvoir à Mme Sandrine LETOLLE  
M. Patrick SUDRES ayant donné pouvoir à M. Gérard COLOMBO  
Mme Sylvie LAROCHE DJOUADI ayant donné pouvoir à M. Laurent MIGNARD

#### **Absent :**

M. Alfred FONTAINE

#### **COMPTE RENDU DE LA PRÉCEDENTE SÉANCE**

Le Maire procède à la lecture du dernier compte rendu. Celui-ci n'appelant aucune observation est adopté à l'unanimité.

#### **Nomination secrétaire de séance**

Conformément à l'article L2121-15 du code Général des collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil municipal, Monsieur Gérard COLOMBO a été désigné pour remplir cette fonction qu'il a acceptée.

### **3/ Compte de gestion Assainissement (Délibération N°2019-2-1)**

Le Maire présente le compte de gestion relatif à l'assainissement 2018. Les dépenses de fonctionnement et d'investissement sont validées par Le Conseil Municipal et le compte de gestion est adopté à l'unanimité.

#### **4/ Compte administratif Assainissement (Délibération N° 2019-2-2)**

Le Maire présente le compte administratif du budget annexe assainissement. Ce dernier est élaboré par la Trésorerie de Coulommiers et se trouve en accord avec le budget établi par la comptabilité du Syndicat. Le Conseil Municipal adopte le Compte administratif à l'unanimité.

#### **5/ Budget primitif 2019 Assainissement (Délibération N°2019-2-3)**

Le Maire présente le budget 2019 Assainissement. Les sommes du budget sont validées par le Conseil Municipal. Des précisions sont demandées par M. Laurent MIGNARD - Quelles dépenses et sur combien d'années ?

Le Budget primitif 2019 est adopté à l'unanimité.

#### **6/ Compte de gestion Commune (Délibération N°2019-2-4)**

Le Maire présente les résultats du budget 2018 de la Commune de Bellot. Il fait le point des différentes dépenses et recettes. L'ensemble des entreprises du marché « Groupe scolaire » sont réglées. Report sur 2019 en RAR (Facture Lucas paiement en février 2019). M. Laurent Mignard demande des synthèses.

Le compte de gestion Commune est adopté à la majorité (4 abstentions).

#### **7/ Compte administratif Commune (Délibération N°2019-2-5)**

Le maire présente le compte administratif de la commune. Ce dernier élaboré par la trésorerie de Coulommiers, il est concordant avec le compte de gestion de la Commune.

Ce dernier est adopté à la majorité (4 abstentions).

#### **8/ Affectation du résultat (Délibération N°2019-2-6)**

Le Conseil valide l'affectation du résultat de la Commune au 1068. Reprise d'excédent et reversement en fonctionnement et investissement.

Adopté à l'unanimité.

#### **9/ Vote du taux des taxes (Délibération N°2019-2-7)**

Le Maire propose une hausse de 2% des taux communaux. Le débat s'engage et les Conseillers évoquent l'insuffisance de cette hausse. Mme Legendre propose une hausse de 10%. M. Laurent Mignard souhaite que l'augmentation des impôts soit étudiée en fonction de toutes les contraintes du budget primitif et dans une perspective de moyen terme. L'ensemble de ces propositions n'est pas calculé dans le budget. M. Mignard demande un vote à bulletin secret. (Rappel : le quart des membres présents doit demander le vote à bulletin secret – soit 4 membres – article L 2121-21 du CGCT). Le Maire accepte le vote à bulletin secret bien qu'un seul conseiller l'ait demandé. Vote : 9 contre, 3 Pour et 1 abstention. La hausse proposée de 2% est rejetée.

#### **10/ Budget primitif 2019 (Délibération N°2019-2-8)**

Le Maire présente le budget primitif 2019 Communal. Il comprend des dépenses liées aux inondations, aides et recettes pour les inondations également. En l'absence d'éléments prévisionnels, M. Mignard juge le budget « non sérieux et non travaillé ». Le Maire expose ses arguments et soumet le Budget au vote.

Vote à bulletin secret : 8 contre, 3 pour et 2 abstentions.

Le budget est rejeté et la préfecture saisira sans délai la chambre régionale des comptes.

La Commune se met en retrait vis-à-vis de ses créanciers sur les dépenses d'investissement.

#### **11/ SDESM : délégation de travaux d'éclairage public 2019 (Délibération N° 2019-2-9)**

Sur proposition du Maire, Le Conseil Municipal valide à l'unanimité les travaux d'éclairage public pour 2019. Travaux sur Bellot (Ecole et Rue du Tartre). Subvention de 50%.

**12/ SIANE : Adhésion de la commune de Saint Denis les Rebais (Délibération N° 2019-2-10)**

Le Conseil Municipal à l'unanimité valide l'adhésion de la Commune de Saint Denis les Rebais.

**13/ SIANE : RPQS (Délibération N° 2019-2-11)**

Le débat s'engage sur le RPQS de Bellot, service assainissement. Ce dernier présente les caractéristiques du service sur la commune de Bellot. Il doit être validé par la DDT. Les RPQS 2017 et 2018 seront validés lors d'un prochain conseil.

**14/ Frais de scolarité (Délibération N° 2019-2-12)**

Des enfants en difficultés sont scolarisés dans des structures extra communales. Le Conseil accepte à l'unanimité le paiement des frais de scolarité. Pour information, les structures adaptées n'existent pas sur la commune.

**15/ Renouvellement du bail du P'TI Bellot (Délibération N° 2019-2-13)**

Le Conseil Municipal reconduit dans les mêmes conditions le bail commercial du P'TI Bellot, commerce de proximité et service à la population.

**16/ FER 2019 (Délibération N° 2019-2-14)**

Compte tenu du refus du budget par Le Conseil et de l'obtention d'aides sur le bâtiment de la Mairie (aide du Département), il n'est pas opportun de constituer un FER sur le même dossier. Le Conseil rejette cette demande.

L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISÉ, LA SÉANCE EST LEVÉE A 22H50.

Le Maire,

François HOUSSEAU.